

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 9 mai 2022, à 19h.

**SONT PRÉSENT.E.S** : les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoît Thibeault

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présente Caroline Dupuis, greffière-trésorière et directrice générale

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h

2022.05.118

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2022**
5. **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes payés
  - 5.2 Résolution – Approbation de la lettre d'entente 2022-04 avec le Syndicat SCFP-section 5128 autorisant le contremaître des travaux publics d'effectuer des tâches de cols bleus
  - 5.3 Résolution – Demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge et autorisation de signatures pour les travaux de réfection du lac Chaud Est
  - 5.4 Résolution – Autorisation de signature d'une entente avec madame Nathalie Dufresne pour la mise en place d'une affiche municipale
  - 5.5 Résolution – Autorisation de signature d'une entente avec Régal Nomade Inc. pour la location de la cuisine communautaire de la Municipalité de La Macaza
  - 5.6 Résolution – Renouvellement de l'adhésion à Loisirs Laurentides
  - 5.7 Résolution – Acceptation de la soumission du consultant informatique Francis Julien
  - 5.8 Résolution – Autorisation de signature de l'amendement No.1 à l'Entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge
  - 5.9 Résolution – Embauche de madame Isabelle Robert au poste de secrétaire-réceptionniste
  - 5.10 Résolution – Nomination de madame Joëlle Kergoat à titre de mairesse suppléante
  - 5.11 Résolution- Embauche de monsieur Maxime Robin au poste de journalier chauffeur opérateur saisonnier
  - 5.12 Résolution – Approbation du règlement d'emprunt 010-2022 de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER)
  - 5.13 Résolution – Adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour offrir de l'assurance de dommages à un prix abordable aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Municipalité de La Macaza
  - 5.14 Résolution – Adoption du Règlement numéro 54 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
  - 5.15 Résolution – Acceptation de l'offre de service de trappage de monsieur Raymond Loyer
  - 5.16 Résolution – Embauche de trois étudiants pour la saison estivale 2022
  - 5.17 résolution - Approbation de la lettre d'entente 2022-05 avec le Syndicat SCFP-section 5128 concernant l'horaire de travail du poste de secrétaire multiservices

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

- 5.18 Résolution - Approbation de la lettre d'entente 2022-06 avec le Syndicat SCFP-section 5128 concernant le poste de coordonnateur.trice de loisirs et responsable de la bibliothèque
- 5.19 Résolution - Approbation de la lettre d'entente 2022-07 avec le Syndicat SCFP-section 5128 concernant l'ajout d'un emploi de "Préposé à la station de lavage d'embarcation".
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1 Résolution – Autorisation à monsieur Benjamin Hoff à titre de mandataire de la municipalité de La Macaza auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
- 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 7.1 Résolution – Nomination de monsieur Simon-Olivier Dang de Gestim Inc. à titre d'inspecteur en urbanisme comme ressource externe
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
- 10. BIBLIOTHÈQUE**
- 11. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
- 11.1 Résolution – Adoption du Règlement 2022-174 Concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de La Macaza
- 12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

#### **APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX**

2022.05.119

#### **RÉSOLUTION - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2022**

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 25 avril 2022, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula  
Et résolu à la majorité

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 25 avril 2022.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

2022.05.120 **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**  
**RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES PAYÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste officielle des déboursés du mois d'avril a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 33 381.72 \$  
REMISES D.A.S. : 27 955.01\$  
COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES AU 3 MAI 2022: 90 518.44 \$  
PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS : 11 992.64 \$  
PAIEMENTS PAR INTERNET : 62 308.90 \$

**TOTAL : 226 156.71 \$**

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la liste officielle des déboursés et des comptes payés du mois d'avril 2022.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

2022.05.121 **RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE 2022-04 AVEC LE SYNDICAT SCFP-SECTION 5128 AUTORISANT LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS D'EFFECTUER DES TÂCHES DE COLS BLEUS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité et le syndicat SCFP-section 5128 conviennent que le service des travaux publics éprouve depuis quelques années des problématiques pour pourvoir les postes permanents de cols bleus, et que la situation risque de perdurer dans le temps ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité et le syndicat SCFP-section 5128 veulent rechercher diverses solutions afin de régler ce problème de pénurie de main-d'œuvre ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations du service des travaux publics, la Municipalité et le syndicat SCFP-section 5128 veulent permettre temporairement que le contremaître des travaux publics puisse effectuer des tâches de cols bleus et veulent en définir les paramètres;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la lettre d'entente 2022-04 avec le Syndicat SCFP-Section 5128 autorisant le contremaître des travaux public d'effectuer des tâches de cols bleus.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

2022.05.122

### **RÉSOLUTION – DEMANDE MISE EN PLACE D’UN FINANCEMENT TEMPORAIREMENT AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE ET AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU LAC CHAUD EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite la mise en place d’un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge pour un montant de 7 851 783\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité autorise le maire Yves Bélanger et la directrice générale, Caroline Dupuis à signer les documents relatifs au contrat;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l’unanimité

**DE DEMANDER** la mise en place d’un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge pour un montant de 7 851 783\$

**ET**

**D’AUTORISER** le maire Yves Bélanger et la directrice générale, Caroline Dupuis à signer les documents relatifs au contrat.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

2022.05.123

### **RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE D’UNE ENTENTE AVEC MADAME NATHALIE DUFRESNE POUR L’INSTALLATION D’UNE AFFICHE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QU’**une entente doit être signée entre les parties pour établir les modalités d’installation et d’entretien d’une affiche municipale dans le secteur du lac Mitchell et située sur le terrain de madame Nathalie Dufresne ;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat  
Et résolu à l’unanimité

**D’AUTORISER** la directrice générale, Mme Caroline Dupuis, à signer une entente au nom de la Municipalité avec madame Nathalie Dufresne pour l’installation de l’affiche municipale sur le terrain privé de cette dernière.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

2022.05.124

### **RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC RÉGAL NOMADE INC. POUR LA LOCATION DE LA CUISINE COMMUNAUTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**CONSIDÉRANT QUE** Régal Nomade Inc. souhaite louer la cuisine communautaire située au 53, rue des Pionniers, du 20 juin au 19 août 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité, dans un souci d'aider une jeune entreprise locale accepte de louer sa cuisine communautaire à Régal Nomade Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente conserve la primauté de l'utilisation de la cuisine communautaire à la communauté macazienne;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice générale, Mme Caroline Dupuis, à signer une entente au nom de la Municipalité avec Régal Nomade Inc. pour permettre la location de la cuisine communautaire de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

2022.05.125

### **RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LOISIRS LAURENTIDES**

**CONSIDÉRANT QUE** Loisirs Laurentides offre à la Municipalité de La Macaza de renouveler son adhésion annuelle au coût de 149,47\$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette affiliation donne accès à la Municipalité aux nombreux services offerts par Loisirs Laurentides ainsi qu'à un soutien financier dans le cadre de diverses activités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette adhésion s'inscrit en droite ligne avec la volonté du conseil municipal de favoriser les saines habitudes de vie au sein de la population macazienne;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité renouvèle son adhésion à Loisirs Laurentides pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 au coût de 149,47\$ incluant les taxes.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Cotisation association abonnement loisirs portant le numéro de folio 0270150 494.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

2022.05.126

### **RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DU CONSULTANT INFORMATIQUE FRANCIS JULIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente liant la Municipalité à Rivière-Rouge a pris fin;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a besoin des services d'un consultant informatique sur une base régulière pour assurer la qualité de son réseau informatique et de tout ce qui en découle;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Julien a déjà été à contrat pour la municipalité et que cette dernière en était très satisfaite;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de monsieur Julien répond aux attentes de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski

Et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la soumission du consultant informatique Francis Julien au taux horaire de 105.00\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

2022.05.127

### **RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AMENDEMENT NO.1 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 15 août 2019 (ci-après désignée, l'« Entente »).

**ATTENDU QUE** l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le maire Yves Bélanger et la directrice générale Caroline Dupuis à signer l'amendement no.1 à l'entente de service aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

2022.05.128

### RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME ISABELLE ROBERT AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste de secrétaire-réceptionniste laissée par madame Isabelle Hébert qui a obtenu le poste de secrétaire multiservices par la résolution 2022.04.116 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'interne tel que prévu à la convention collective;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Isabelle Robert a déposé sa candidature :

**CONSIDÉRANT QUE** madame Robert est à l'emploi de la Municipalité depuis deux ans à titre de responsable de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Robert détient les compétences requises et qu'elle satisfait aux critères exigés pour le poste de secrétaire-réceptionniste;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité

**D'EMBAUCHER** madame Isabelle Robert au poste de secrétaire-réceptionniste en date du 16 mai 2022.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

2022.05.129

### RÉSOLUTION – NOMINATION DE MADAME JOËLLE KERGOAT À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire.sse suppléant.e, lequel/laquelle en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont rattachés;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Raphael Ciccariello a remis sa démission à titre de maire suppléant le 26 avril dernier ;

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski  
Et résolu à l'unanimité

**DE NOMMER** madame Joëlle Kergoat à titre de mairesse suppléante pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 11 novembre 2022.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

2022.05.130

### **RÉSOLUTION - EMBAUCHE DE MONSIEUR MAXIME ROBIN AU POSTE DE JOURNALIER CHAUFFEUR OPÉRATEUR SAISONNIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la vacance du poste laissé par monsieur Christian Lévesque qui a obtenu le poste de journalier chauffeur opérateur permanent par la résolution 2022.04.115 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de journalier chauffeur opérateur saisonnier est essentiel au bon fonctionnement de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'externe tel que prévu à la convention collective;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Maxime Robin a déposé sa candidature :

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Robin détient les compétences requises et qu'il satisfait aux critères exigés pour le poste de journalier chauffeur opérateur saisonnier;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité

**D'EMBAUCHER** monsieur Maxime Robin au poste de journalier chauffeur opérateur saisonnier en date du 9 mai 2022 pour une durée de 26 semaines.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

2022.05.131

### **RÉSOLUTION – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 010-2022 DE LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) a adopté un règlement d'emprunt visant l'achat d'un camion tracteur et d'une remorque de transbordement et décrétant un emprunt de trois cent soixante-quinze mille dollars (375,000 \$);

**CONSIDÉRANT** l'Entente intermunicipale avec la RCER;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement numéro 010-2022 de la RCER tel qu'adopté par cette dernière.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière



## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

2022.05.132

### **RÉSOLUTION – ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR OFFRIR DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES À UN PRIX ABORDABLE AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL) DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**ATTENDU QUE** des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

**ATTENDU QUE** L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

**ATTENDU QUE** l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

**ATTENDU QUE** ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula

Et résolu à l'unanimité

**QUE** ce Conseil autorise la municipalité de La Macaza à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

**QUE** ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, que tout organisme qui en fera la demande devra être autorisé par la Municipalité de La Macaza.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

2022.05.133

### **RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 54 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à exécuter l'achat d'une excavatrice neuve, année 2022, de marque John Deere, modèle 350P ou son équivalence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à dépenser une somme de sept cent mille dollars (700 000,00\$) pour les fins du présent règlement ;

**CONSIDÉRANT QU'**aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à emprunter une somme de sept cent mille dollars (700 000,00 \$) sur une période de 10 ans pour l'achat d'une excavatrice ;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement numéro 54 de la RIDR tel qu'adopté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

2022.05.134

### **RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE TRAPPAGE DE MONSIEUR RAYMOND LOYER**

**CONSIDÉRANT** la responsabilité de la Municipalité en lien avec les bris aux infrastructures municipales que peuvent causer les castors;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a renouvelé son permis SEG, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs l'autorisant à capturer des animaux sauvages à des fins de gestion de la faune;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Raymond Loyer offre ce service depuis de nombreuses années à des prix compétitifs;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** l'offre de service de trappage de monsieur Raymond Loyer au tarif de 0.70\$ du kilomètre pour les frais de déplacement et de 60\$ du castor piégé.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

2022.05.135

### **RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE TROIS ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2022**

**CONSIDÉRANT** les besoins habituels de la Municipalité à la voirie et à l'horticulture en saison estivale ;

**CONSIDÉRANT** les disponibilités variables des étudiants embauchés;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat  
Et résolu à l'unanimité

**D'EMBAUCHER** les trois étudiants et étudiantes suivants pour la saison estivale 2022 au titre de « personnes salariées étudiantes » selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur :

- Mahailie Caisse
- Audrey Lebeau
- Arnaud Dugrosprez

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

2022.05.136

### **RÉSOLUTION - APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE 2022-05 AVEC LE SYNDICAT SCFP-SECTION 5128 CONCERNANT L'HORAIRE DE TRAVAIL DU POSTE DE SECRÉTAIRE MULTISERVICES**

**CONSIDÉRANT** les grands besoins opérationnels de la Municipalité, notamment aux services d'urbanisme et des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée affectée principalement au soutien administratif de ces deux services a offert à la Municipalité de prolonger sa semaine de travail de 35 à 40 heures;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre le syndicat SCFP -Section 5128 et la Municipalité ;

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la lettre d'entente 2022-05 avec le Syndicat SCFP -section 5128.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

2022.05.137

**RÉSOLUTION - APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE 2022-06 AVEC LE SYNDICAT SCFP-SECTION 5128 CONCERNANT LE POSTE DE COORDONNATEUR.TRICE DE LOISIRS ET RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Isabelle Robert est nommée au poste de secrétaire-réceptionniste et que le poste de responsable de la bibliothèque devient vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a affiché le poste de coordination aux loisirs mais qu'aucune candidature compétente n'a été reçue ;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux postes sont ouverts dans la région mais que le recrutement

est très difficile ;

**CONSIDÉRANT** la volonté des parties de créer des postes attrayants pour les personnes salariées;

**CONSIDÉRANT** Qu'à moins d'entente les parties interprètent conjointement la convention collective comme ne permettant pas qu'un poste soit composé d'un plus d'une (1) fonction à moins d'entente expresse entre les parties;

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat SCFP-Section 5128 et la Municipalité désire combiner le poste de coordination aux loisirs et celui de responsable de la bibliothèque;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la lettre d'entente 2022-06 avec le Syndicat SCFP-Section 5128.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

2022.05.138

**RÉSOLUTION - APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE 2022-07 AVEC LE SYNDICAT SCFP-SECTION 5128 CONCERNANT L'AJOUT D'UN EMPLOI DE "PRÉPOSÉ À LA STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION".**

**CONSIDÉRANT** les besoins de la Municipalité afin de maintenir en opération la station de lavage d'embarcation;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a travaillé conjointement avec le Syndicat SCFP\_Section 5128 pour préciser la description d'emploi de ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties se sont entendues sur la nouvelle description d'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait planifié dans son budget 2022 la création de ce poste;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula

Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la lettre d'entente 2022-07 avec le Syndicat SCFP-Section 5128.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

**TRAVAUX PUBLICS**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

2022.05.139

**RÉSOLUTION – AUTORISATION À MONSIEUR BENJAMIN HOFF À TITRE DE MANDATAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** la SAAQ exige une résolution du conseil municipal pour autoriser un mandataire à agir en son nom;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Benjamin Hoff occupe le poste de contremaître des travaux publics et qu'il est responsable des équipements roulants de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** monsieur Benjamin Hoff à titre de mandataire de la municipalité de La Macaza auprès de la SAAQ.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

2022.05.140

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**RÉSOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR SIMON-OLIVIER DANG DE GESTIM INC. À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME COMME RESSOURCE EXTERNE**

**CONSIDÉRANT** l'acceptation de la soumission de Gestim Inc. pour offrir un support au service d'urbanisme et d'environnement de la municipalité de La Macaza par la résolution 2022.04.114;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Simon-Olivier Dang de Gestim Inc. doit être nommé par le conseil comme inspecteur en urbanisme en tant que ressource externe et ce afin d'émettre des permis et certificats :

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula

Et résolu à l'unanimité

**DE NOMMER** monsieur Simon-Olivier Dang de Gestim Inc. comme inspecteur en urbanisme en tant que ressource externe.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**BIBLIOTHÈQUE**

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

2022.05.141

### RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-174 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MACAZA

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion et un dépôt du règlement 2022-174 ont été effectués lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 avril 2022;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** consultation des employés sur le projet de règlement s'est tenue le 2 mai 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2022-174 est identique au projet de règlement déposé le 11 avril 2022;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat

Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2022-174 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de La Macaza;

**ET**

**QUE** le règlement numéro 2022-174 soit reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale et greffière-trésorière

### TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL PÉRIODE DE QUESTIONS

2022.05.142

### LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h52.

**ADOPTÉE**

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

---

Yves Bélanger

---

Caroline Dupuis